Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cruas-Deux-reacteurs-rejettent-des-polluants-en-meme-temps

31 août 2020

France : Cruas : Deux réacteurs rejettent des polluants en même temps

Les seuils limites de radioactivité sont respectés, mais l'action en elle-même était interdite : le 17 août 2020, deux des quatre réacteurs de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse (Ardèche) ont rejeté au même moment l'air contaminé des bâtiments réacteurs dans l'atmosphère.

L'évènement a été classé comme significatif pour l'environnement et a été déclaré par EDF à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dix jours plus tard, le 27 août 2020. Un délai important, qui s'explique par le fait que **l'exploitant nucléaire a mis une semaine à sen rendre compte**.

Les rejets atmosphériques des centrales nucléaires sont permis tant que les concentrations de radionucléides et autres polluants de chaque rejet ne dépassent pas certains seuils. Ces limites ont effectivement été respectés, ce que souligne l'exploitant nucléaire. En revanche, **la simultanéité des rejets gazeux de plusieurs réacteurs d'un même site est strictement interdite. En effet, avec deux rejets faits en même temps, ce sont deux fois plus de polluants rejetés dans l'environnement au même moment**. De fait, les concentrations augmentent et la dilution des radionucléides prendra plus de temps. Un principe élémentaire pour réduire l'impact des activités industrielles sur l'environnement ignoré par l'exploitant.

Manque de communication et de coordination des équipes au sein d'un même site nucléaire, cet incident significatif pour l'environnement démontre que le manque d'organisation d'EDF et de vision holistique sur son installation présente des risques et a effectivement des conséquences. En premier pour l'environnement et à terme pour ses habitants.

Ce que dit EDF :

Non-respect d'une disposition opérationnelle lors de rejets gazeux en conditions normales

Le 31/08/2020

Dans le cadre du fonctionnement normal des installations nucléaires de production d'électricité, les équipes de la centrale sont amenées à rejeter de l'air contenu dans les bâtiments réacteurs. Il s'agit par exemple de renouveler l'air du bâtiment avant d'y pénétrer lorsque va débuter un arrêt pour maintenance. Périodiquement, il faut aussi chasser de l'air qui s'accumule dans l'enceinte du bâtiment suite à l'utilisation régulière des différents matériels actionnés avec de l'air comprimé.

Le 17 août 2020, l'unité de production n°1 est en fonctionnement, l'unité de production n°4 vient d'être mise à l'arrêt. **Les équipes travaillant sur ces deux unités réalisent chacune un rejet d'air provenant des bâtiments réacteurs**, après des analyses conformes (1000 fois inférieures aux limites d'autorisation de rejet) et selon les procédures prévues. Un contrôle est également réalisé pendant les rejets à l'aide des systèmes de mesure de la radioactivité, qui ne détectent aucune anomalie. Cependant, **ces rejets ont été effectués sans respecter la disposition opérationnelle mise en place pour éviter que des rejets gazeux de deux unités différentes soient faits de façon simultanée**.

Cet événement constaté le 24 août n'a eu aucun impact sur l'environnement. En raison du non-respect de la disposition opérationnelle, la direction de la centrale l'a toutefois **déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire, en tant qu'événement significatif pour l'environnement, le 27 août 2020**.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-cruas-meysse/actualites/non-respect-d-une-disposition-operationnelle-lors-de-rejets-gazeux-en-conditions-normales